

Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2023/P11)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 11/2023, du 27 mars 2023, sur la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY la Secrétaire

le Président

Guillaume Pilloud



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2023/P12)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 12/2023, du 3 avril 2023, sur les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY le Président la Secrétaire

Carole Dind

Guillaume Pilloud



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2022 (2023/P13) Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2022 (2023/C20)

Rapport : Mme Sarah Dohr

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2022,

VU les rapports de la commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la 1) Municipalité;
- de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant 2) cette année.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMPIU **VAL DE VEVEY** la Secrétaire

le Président

Guillaume Pilloud



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Comptes communaux de l'exercice 2022 (2023/P14)

Rapport: M. Laurent Cornu

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- le préavis N° 14/2023, du 24 avril 2023, concernant les comptes communaux de l'exercice VU 2022,
- le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre VU du jour,

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 soit : 1. a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 2'410'334.74 b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville ;
- d'en donner décharge à la Municipalité. 2.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à une très large majorité (trois abstentions).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président

Guillaume Pilloud

la Secrétaire



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Demande d'un crédit d'études de CHF 3'450'000.— pour le projet de planification de la rénovation et construction du bâti scolaire veveysan – Etape I (2023/P15)

Rapport : M. Bastien Schobinger

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 15/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande d'un crédit d'études de CHF 3'450'000.— pour le projet de planification de la rénovation et construction du bâti scolaire veveysan Etape I »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet contenant la proposition d'amendement de la Municipalité en réponse aux demandes de la COFI et de la COMEN2, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'accorder un crédit de CHF 1'350'000.-- TTC pour financer les études concernant les études de projet de la construction et rénovation du bâti scolaire, Etape I;
- 2. d'accorder un crédit de CHF 1'200'000.-- TTC pour financer les études concernant la mobilité et l'aménagement des espaces publics en lien avec le bâti scolaire, Etape I;
- 3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
- 4. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté tel qu'amendé à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président

Guillaume Pilloud

la Secrétaire



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Demande de crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation des sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux (2023/P16)

Rapport lu par M. Patrick Bertschy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 16/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande d'un crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'395'000.— pour financer la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux ;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
- 3. d'amortir le crédit demandé pendant 30 ans selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEILCOMMUNAL DE VEVEY le Président la Secrétaire

Guillaume Pilloud



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Demande de crédit de CHF 180'000.— pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation (2023/P17)

Rapport: M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 17/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 180'000.-- pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-- pour financer l'accompagnement à 1. la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire ainsi que le travail d'intégration de celui-ci dans la GED M-Files ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte 2. « Dépenses d'investissements »;
- d'amortir cette dépense par un amortissement linéaire pendant 5 ans selon les normes du 3. MCH2.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY la Secrétaire

le Président

Guillaume Pilloud



Séance du 15 juin 2023

Présidence : M. Guillaume Pilloud, président

Demande de crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2023 (2023/P18)

Rapport: Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 18/2023, du 24 avril 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2023 »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2023 ;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
- 3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 :
 - pour la partie canalisations : par un amortissement linéaire sur 40 ans par des prélèvements sur le Fonds de réserve des collecteurs ;
 - pour les routes avec un revêtement phonoabsorbant : par un amortissement linéaire sur 20 ans ;
 - pour les routes sans revêtement phonoabsorbant : par un amortissement linéaire sur 40 ans.

Ainsi délibéré en séance du 15 juin 2023.

Adopté à une très large majorité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 19 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL

Guillaume Pilloud

la Secrétaire

MMUNAL DE VEVEY